

SÉANCE
ORDINAIRE

Du 18 décembre 2024 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

328-12-2024

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

6.6 Résolution mandatant Manon Leblanc pour siéger sur la Commission Environnement et Aménagement de la MRC de L'Assomption

Et l'ajout du point suivant :

3.11 Résolution autorisant la nomination d'une directrice des loisirs et de la culture par intérim

Et le report des points suivants :

8.5 Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour le projet de transformation de l'église

8.6 Résolution autorisant l'engagement de la Ville de L'Épiphanie pour la réalisation du projet de transformation de l'église

----- A D O P T É E -----

329-12-2024

Résolution approuvant le procès-verbal des séances précédant la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 20 novembre 2024 à 19 h.

D'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 26 novembre 2024 à 11 h 30.

----- A D O P T É E -----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 082 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025

Madame la Conseillère Manon Leblanc présente et dépose le projet du Règlement numéro 082 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

Le projet de règlement détermine les taux de taxation foncière ainsi que la tarification de certains services de la Ville de L'Épiphanie. Il régit également les dates de paiement et la marche à suivre pour récupérer les comptes impayés.

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 082 sera présenté pour adoption.

330-12-2024

Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 081 établissant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la ville

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 081 précise les tarifs à appliquer pour l'utilisation de biens, services ou activités dispensés par la ville ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, une présentation et un dépôt du règlement ont été faits lors de la séance du 20 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la compétence municipale provient de la Loi sur la fiscalité municipale aux articles 135, 244.1 à 244.10 et 263.2 ;

CONSIDÉRANT que les changements suivants ont été apportés au projet initialement déposé :

- L'article 17.15 a été ajouté pour la tarification pour un conteneur maritime au montant de 1 000 \$
- La structure et les tarifs des activités libres au gymnase du CCGM et du badminton libre ont été modifiées. (Article 19.8.1 et 19.8.2)

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière depuis son dépôt ;

CONSIDÉRANT que le règlement proposé est disponible pour consultation depuis le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 081 établissant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la ville et ce, tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

331-12-2024

Résolution approuvant le paiement des comptes du mois de novembre 2024 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 007

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 004 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur les listes établies au 5 décembre 2024 au montant de 406 834,56 \$ et du 12 décembre 2024 au montant de 60 705,82 \$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 30 novembre 2024 au montant de 1 329 486,46 \$, les salaires au montant de 142 374,15 \$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 007 sont approuvées.
2. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

Dépôt du rapport de la directrice générale sur les ressources humaines

La directrice générale dépose son rapport sur les ressources humaines.

Dépôt de l'extrait du registre des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil

La greffière affirme qu'aucune déclaration d'avantages reçus par les membres du conseil n'a été inscrite au registre depuis le dernier dépôt du registre, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2023.

332-12-2024

Résolution déterminant le taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes de taxes annuels impayés de l'année 2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit déterminer le taux d'intérêt et de pénalité pour les comptes de taxes impayés pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit assurer l'équité entre les contribuables et la santé financière de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le taux d'intérêt annuel pour les comptes de taxes et les tarifs impayés soit de 12 % et que le taux de pénalité soit fixé à 5 % annuellement.

----- A D O P T É E -----

333-12-2024

Résolution autorisant diverses affectations pour l'année financière 2024

CONSIDÉRANT les différentes affectations nécessaires pour l'année financière 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal autorise les affectations suivantes pour l'année financière 2024 :

Description des dépenses	Affectations	Montant net
BC 3890: Travaux sur réseaux énergir pour le projet 341-Payette	Excédent non affecté	5 249,37 \$
Projet place ado: dalle de béton, pavé uni, installation du muret et électricité et transport matériaux	Excédent non affecté	15 544,39 \$
BC 3445; BC3826; BC4263: Honoraires DHC dossier parc industriel	Règlement E018	5 067,12 \$
BC3312; BC3919; BC4301: Arpentage pour expropriation Payette	Règlement E018	3 349,10 \$
BC4178: Mandat Gestion LL pour éclairage	Règlement E020	4 999,29 \$
BC 4549 : Mandat à services EXP pour étude environnementale en lien avec l'augmentation de la capacité des eaux usées	Réserve eaux usées	8 189,03 \$
		42 398.30\$

----- ADOPTÉE -----

334-12-2024

Résolution autorisant la modification de la politique des cadres

CONSIDÉRANT qu'une modification de la structure organisationnelle est suggérée à la suite de la recommandation de la direction générale ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau poste de contremaître au service des Travaux publics doit être créé ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter la modification à la politique salariale des employés cadres afin d'y intégrer le nouveau poste et d'ajuster les échelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la modification du recueil des conditions de travail et de la politique salariale des employés cadres tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

335-12-2024

Résolution autorisant les augmentations salariales pour les employés cadres pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire maintenir la rémunération des employés cadres à des niveaux compétitifs ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie veut investir afin de favoriser la rétention et l'embauche d'employés cadres ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise également une augmentation salariale des employés cadres de 2,5 % pour l'année 2025.

----- A D O P T É E -----

336-12-2024

Résolution autorisant le paiement des factures de la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien du cours d'eau Bas Béram et du cours d'eau Du Village

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a effectué des travaux d'entretien sur le cours d'eau Bas Béram au montant de 19 808,16 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a effectué des travaux d'entretien également sur le cours d'eau Du Village au montant de 16 496,76 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement de la facture n°CRF2400384 de la MRC de L'Assomption au montant de 19 808,16 \$ pour les travaux d'entretien du cours d'eau Bas Béram ainsi que la facture n°CRF2400385 au montant de 16 496,76 \$ pour les travaux d'entretien du cours d'eau Du Village, branche 1.

----- A D O P T É E -----

337-12-2024

Résolution autorisant l'adoption du budget révisé #6 de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a adopté par sa résolution n°09-01-2024, le budget de fonctionnement de l'OMH pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau budget révisé #6 a été présenté à la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires impliquent une augmentation de la contribution de la Ville de L'Épiphanie de 101 745 \$ à 111 745 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve le budget révisé #6 de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie pour l'exercice financier 2024 faisant passer la contribution de la ville de 101 745 \$ 111 745 \$.

----- A D O P T É E -----

338-12-2024

Résolution mandatant les présidents des différents comités

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal souhaitent recommencer à travailler en comité ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer les présidents de ces différents comités ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal mandate les présidents pour les comités suivants :
 - Comité administration, finances et ressources humaines : Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 - Comité communication : Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 - Comité transport et hygiène du milieu : Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 - Comité loisirs, culture et vie communautaire : Madame la Conseillère Manon Leblanc
 - Comité sécurité publique : Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 - Comité urbanisme et développement : Madame la Conseillère Dona Bouchard
 - Comité environnement : Madame la Conseillère Manon Leblanc
 - Comité consultatif agricole : Madame la Conseillère Vicky Robichaud

----- A D O P T É E -----

339-12-2024

Résolution autorisant la nomination d'une directrice des loisirs et de la culture par interim

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur du service des Loisirs et de la Culture à la fin janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'affichage, de sélection et d'entrevue a été mené par la direction générale et le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT que le comité a recommandé l'embauche de madame Karoline Desrosiers par intérim conjointement à ses fonctions actuelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE sur la recommandation de la directrice générale et du comité de sélection, le conseil municipal autorise l'embauche de madame Karoline Desrosiers au poste de directrice des loisirs et de la culture par intérim et que l'entrée en fonction soit fixée au lundi 3 février 2025.
3. QUE madame Guylaine Comtois, directrice générale soit mandatée à signer le contrat de travail à intervenir entre la Ville de L'Épiphanie et madame Karoline Desrosiers.

----- A D O P T É E -----

340-12-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour la surveillance du stationnement hivernal

CONSIDÉRANT que le stationnement de nuit est interdit dans les rues sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie pendant la période hivernale et ce, afin de permettre d'effectuer les opérations de déneigement de façon efficace sur les voies de circulation ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie met à la disposition des résidents, les stationnements municipaux pour ceux qui n'ont pas accès à suffisamment de stationnements à même le terrain de leur résidence ;

CONSIDÉRANT que certains véhicules restent stationnés dans les rues et nuisent aux opérations de déneigement ;

CONSIDÉRANT qu'un service de surveillance est rendu nécessaire pour améliorer l'efficacité des travaux de déneigement et qu'une demande de prix a été faite auprès de 3 fournisseurs ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Unité Sécurité* au montant de 10 850,24 \$, taxes incluses pour la période du 5 janvier 2025 au 5 mars 2025 s'avère la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le mandat de surveillance du stationnement sur rues en période hivernale à la firme *Unité Sécurité* au montant de 10 850,24 \$, taxes incluses pour la période du 5 janvier 2025 au 5 mars 2025.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'une demande de prix.

----- A D O P T É E -----

341-12-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de déneigement pour le Domaine des Deux-Lacs

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a publié un avis d'appel d'offres public en date du 20 novembre 2024 pour le contrat de déneigement pour le Domaine des Deux-Lacs ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 12 décembre 2024 à 9 h, la greffière ouvrait les soumissions reçues dont les résultats sont les suivants :

Entreprise	Option #1 Contrat 1 an : 2024 - 2025	2 années optionnelles 2025-2026 et 2026-2027
EXCAVATIONS G. ALLARD INC.	202 308,86 \$	421 919,16 \$
FERME TREM-BLÉ ENR.	206 437,61 \$	412 875,23 \$

Prix (taxes incluses)

Entreprise	Option #2 Contrat 3 ans : 2024 - 2027	1 année optionnelle 2027-2028
EXCAVATIONS G. ALLARD INC.	624 224,57 \$	220 200,12 \$
FERME TREM-BLÉ ENR.	619 312,84 \$	206 437,61 \$

Prix (taxes incluses)

Entreprise	Option #3 Contrat de 5 ans : 2024-2025 à 2028-2029
EXCAVATIONS G. ALLARD INC.	1 070 526,48 \$
FERME TREM-BLÉ ENR.	1 032 188,06 \$

Prix (taxes incluses)

CONSIDÉRANT qu'après analyse, l'option 1 de l'entreprise Excavations G. Allard inc. est la plus avantageuse au montant de 202 308,86 \$, taxes incluses pour une période d'une année ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le contrat de déneigement pour le Domaine des Deux-Lacs à la compagnie Excavations G. Allard inc. selon l'option 1, soit une période d'une année au montant de 202 308,86 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'un avis d'appel d'offres public.

----- ADOPTÉE -----

342-12-2024

Résolution autorisant la reddition de comptes pour le programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (ZNX34893 – 60037 (14) – 20240429-009)

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie approuve les dépenses d'un montant de 32 282 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

----- A D O P T É E -----

343-12-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour les services professionnels d'analyse de l'eau

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'eau potable adopté sous l'égide de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2), les municipalités doivent prendre entente avec un laboratoire d'analyse d'eau privé accrédité ou avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec pour faire analyser l'eau distribuée pour la consommation humaine ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme H2Lab quant aux analyses suivantes :

Prélèvements et analyses – eau potable	22 088 \$
Suivi réglementaire du cuivre et du plomb dans l'eau potable	1 435 \$
Analyses – eaux usées	4 085 \$
Prélèvement et analyses – jeux d'eau	1 800,25\$
Prélèvement et analyses – Patinoire Jacques-Demers	4 879,75 \$

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat du contrôle de l'eau potable, des eaux usées et des jeux d'eau à la firme H2Lab inc. pour l'année 2025 et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente. Le montant total est de 39 422,63 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé à la suite d'une demande de prix auprès de 3 fournisseurs.

----- A D O P T É E -----

344-12-2024

Résolution octroyant un mandat pour l'aménagement et l'entretien horticole pour la saison estivale 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'entretien horticole pour les espaces verts de la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Sylvie Fullum, horticultrice et conceptrice en aménagement paysager, datée du 18 novembre 2024 au montant de 34 492,50 \$, taxes incluses pour l'aménagement et l'entretien horticole des espaces verts de la Ville de L'Épiphanie pour la saison estivale 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal octroie le contrat d'aménagement et l'entretien horticole des espaces verts pour la saison estivale 2025 à madame Sylvie Fullum, hortultrice et ce, selon son offre citée au deuxième *considérant* de la présente.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée au budget de l'année 2025.

----- A D O P T É E -----

345-12-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat supplémentaire en services professionnels d'ingénierie pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, en vertu de la résolution 147-05-2024, a octroyé un mandat à la firme GBi Experts-conseils inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT l'avenant DA-01 présenté par la firme GBi Experts-conseils inc. en date du 20 novembre 2024 pour la préparation de documents d'appel d'offres pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT l'offre de service portant le numéro de dossier 10344-04 en date du 20 novembre 2024 au montant de 16 096,50 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise l'octroi d'un mandat supplémentaire en services professionnels d'ingénierie pour la préparation des documents d'appel d'offres pour la vidange des boues des étangs de la station de traitement des eaux usées à la firme GBi Experts-conseils inc. au montant de 16 096,50 \$, taxes incluses selon l'avenant DA-01 présenté en date du 20 novembre 2024.
3. QUE ce mandat est octroyé à la suite d'une demande de prix.
4. QUE cette dépense est financée à la réserve *eaux usées*.

----- A D O P T É E -----

346-12-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de services professionnels pour le reprofilage de fossés sur les rues Caisse, Breault et Prud'homme

CONSIDÉRANT que des travaux de reprofilage de fossés sont nécessaires sur les rues Caisse, Breault et Prud'homme au Domaine des Deux-Lacs ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie sollicite les services d'une firme d'ingénierie afin de produire les documents contractuels nécessaires auxdits travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme EFEL Experts-conseils inc. au montant de 16 065 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de services professionnels pour le reprofilage de fossés sur les rues Caisse, Breault et Prud'homme au Domaine des Deux-Lacs à la firme EFEL Experts-conseils inc. au montant de 16 065 \$, taxes incluses pour produire les documents contractuels et lancer l'appel d'offres et ce, selon l'offre présentée en date du 29 novembre 2024 portant le numéro 24F05-2117.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

347-12-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie civile pour de l'assistance technique pour divers services

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie aura besoin d'assistance technique pour différents projets à venir ;

CONSIDÉRANT que la firme GBi Experts-conseils inc. a présenté une offre de services et d'honoraires professionnels au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses en date du 28 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de services et d'honoraires professionnels en ingénierie civile pour de l'assistance technique pour divers services sur demande à la firme GBi Experts-conseils inc. au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses et ce, selon l'offre présentée en date du 28 novembre 2024 portant le numéro de dossier OS 24-1566.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

348-12-2024

Résolution mandatant Manon Leblanc pour siéger sur la Commission Environnement et Aménagement de la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie nommait, en vertu de sa résolution 186-05-2022, la conseillère Dona Bouchard pour siéger sur la Commission Environnement et Aménagement de la MRC de L'Assomption ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire nommer un nouveau membre en remplacement de la conseillère Dona Bouchard ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie nomme Madame la Conseillère Manon Leblanc comme représentante de la Ville de L'Épiphanie pour siéger à la *Commission Environnement et Aménagement* de la MRC de L'Assomption en remplacement de madame la Conseillère Dona Bouchard.

----- A D O P T É E -----

349-12-2024

Résolution autorisant la participation au programme « Pêche en herbe » édition 2025 présenté par la Fondation de la Faune du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire participer au programme « Pêche en herbe » édition 2025 présenté par la Fondation de la Faune du Québec pour une troisième année consécutive ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice adjointe du service des Loisirs et de la Culture à cet égard ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE Madame Marjorie Legrand, directrice adjointe du service des Loisirs et de la Culture de la Ville de L'Épiphanie soit autorisée à signer tout document quant à notre participation au programme « Pêche en herbe » édition 2025.

----- A D O P T É E -----

350-12-2024

Résolution autorisant l'accréditation des organismes pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, soucieux de se doter d'un véritable cadre de référence en matière de reconnaissance et d'assistance pour les organismes du territoire, a adopté la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et ce, en vertu de la résolution 146-07-2014 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette politique, le conseil municipal statuait que l'accréditation ou la reconnaissance de tout organisme socioculturel, socio-éducatif, sportif, récréatif et touristique de L'Épiphanie devrait être entérinée par résolution du conseil municipal et confirmée annuellement ;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun au conseil municipal de confirmer dès maintenant les organismes accrédités officiellement par la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service des Loisirs et de la Culture a vérifié l'admissibilité et la classification de chacun des organismes en vue de leur accréditation par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal désigne officiellement comme organisme accrédité par la Ville de L'Épiphanie les associations, clubs et mouvements suivants, et ce, pour l'année 2025 :

Organismes	Niveau
Alcooliques anonymes Horizon d'espoir (Mouvement des)	6
Ambassade (L')	4
Amis du capitaine (Les)	2A
Association Hokano Mikata	2B
Baseball mineur des méandres	3
Chambre de commerce de L'Assomption	6
Club Judo L'Épiphanie	2B
Collatines L'Épiphanie (Les)	2A
CPE Baliballon	2A
FADOQ de L'Épiphanie	1
Maison des jeunes	1
Scouts L'Épiphanie	1
St-Vincent de Paul	2A

----- A D O P T É E -----

351-12-2024

Résolution autorisant le paiement de la facture pour les sports de glace pour la saison 2024-2025 à la Ville de L'Assomption

CONSIDÉRANT que depuis juillet 2012, la Ville de L'Épiphanie est liée à celle de L'Assomption dans le cadre d'une entente portant sur l'organisation de certaines activités de loisirs ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 7 de ladite entente, il est convenu que la Ville de L'Assomption facture annuellement la Ville de L'Épiphanie selon les modalités convenues entre elles quant au partage des coûts entre cette dernière et les usagers de L'Épiphanie tout en accompagnant la facture de la liste desdits usagers ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 325-12-2023, le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie limitait le montant de la surprime payable à la Ville de L'Assomption pour les sports de glace à 500 \$ par inscription à partir de la saison 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption a présenté la facture n°2024-000902 au montant de 31 748,75 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du service des Loisirs et de la Culture à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement à la Ville de L'Assomption de la facture n°2024-000902 au montant de 31 748,75 \$, taxes incluses pour la saison 2024-2025.

----- A D O P T É E -----

352-12-2024

Résolution autorisant l'adoption de la politique de prêt d'équipement présentée par le service des Loisirs et de la Culture

CONSIDÉRANT que le service des Loisirs et de la Culture est de plus en plus sollicité par les organismes à but non lucratif locaux ou régionaux offrant leur service à la population épiphaniennne pour le prêt d'équipement ;

CONSIDÉRANT que le service des Loisirs et de la Culture a présenté au conseil municipal une politique de prêt d'équipement pour les organismes à but non lucratif dans laquelle les conditions et procédures de prêt d'équipement sont clairement définies ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adopte la politique de prêt d'équipement présentée par le service des Loisirs et de la Culture et ce, telle que déposée.

----- ADOPTÉE -----

Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour le projet de transformation de l'église

Ce point est reporté.

Résolution autorisant l'engagement de la Ville de L'Épiphanie pour la réalisation du projet de transformation de l'église

Ce point est reporté.

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

353-12-2024

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19h 42.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière et directrice générale adjointe